

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 mars 2016

Assurance retraite et Agirc-Arrco

Pour un service retraite plus simple : un clic pour passer d'un espace personnel à l'autre

Faciliter la navigation et l'accès à leurs services en ligne : un objectif partagé de l'Assurance retraite et de l'Agirc-Arrco. En un seul clic, les assurés peuvent désormais naviguer sur les deux sites et d'un espace personnel à l'autre sans devoir se réauthentifier.

Faire le point sur ses droits à retraite, calculer son âge de départ, suivre l'avancement de ses démarches, consulter le calendrier des paiements ou ses informations fiscales, signaler un changement d'adresse ou de situation familiale... Les sites Internet de l'Assurance retraite et de l'Agirc-Arrco proposent de nombreux services en ligne gratuits et sécurisés à leurs assurés, actifs comme retraités.

A partir d'aujourd'hui, les internautes peuvent passer d'un espace personnel à l'autre sans entrer de mot de passe et sans avoir besoin de s'authentifier une seconde fois.

Seul préalable : avoir créé un compte sur chacun des deux sites. Une formalité qui ne prend que quelques minutes. Les assurés peuvent ensuite se connecter à leur compte personnel sur l'un des deux sites internet, consulter et utiliser les services proposés, puis décider, par un simple clic d'accéder aux services en ligne de l'autre site...

Objectif : simplifier et faire gagner du temps aux internautes en tirant partie de la complémentarité entre les deux régimes de retraite.

Plus d'infos sur www.lassuranceretraite.fr et www.agirc-arrco.fr

CONTACTS PRESSE

CNAV : Frédérique GARLAUD - 06 29 70 20 21 - presse@cnav.fr

AGIRC-ARRCO : Gaëlle VACHER - 01 71 72 12 35 - gvacher@agirc-arrco.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE



L'Assurance retraite, un réseau de la Sécurité sociale au service des assurés

Avec 17,57 millions de cotisants, la Cnav et les Carsat, qui forment l'Assurance retraite, représentent le premier régime de retraite en France. Chaque mois, elle verse une pension personnelle ou de réversion à plus de 13,7 millions de retraités. www.lassuranceretraite.fr



L'Arrco et l'Agirc sont les deux régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé.

Gérés par les partenaires sociaux, tous deux sont obligatoires. En 2015, plus de 18 millions de salariés, cadres et non cadres, ont cotisé à l'Arrco, et 4 millions de cadres ont également cotisé à l'Agirc. Ces cotisations ont servi à verser leur retraite à plus de 12 millions de retraités, dont 2,8 millions de cadres. Plus d'infos sur www.agirc-arrco.fr